



Communiqué de presse – Paris, le 14 février 2018

Danone franchit une nouvelle étape dans son partenariat stratégique avec Yakult

Danone annonce une nouvelle étape dans son partenariat avec Yakult, permettant de renforcer la collaboration stratégique de long terme dans les probiotiques, tout en optimisant son allocation de capital.

Collaboration renforcée pour promouvoir et développer l'activité des probiotiques

Danone annonce la signature d'un protocole d'accord modifié avec Yakult Honsha Co. Ltd (« Yakult »), un des leaders mondiaux des boissons probiotiques, basé et coté au Japon. Dans le prolongement de leur collaboration initiée dès 2004, les deux entreprises confirment leur engagement à poursuivre une relation stratégique de long terme et réaffirment leur volonté commune de promouvoir les probiotiques dans le cadre d'une alimentation équilibrée.

Danone et Yakult renforceront leurs efforts communs pour promouvoir les probiotiques au travers du Global Probiotics Council, organisme qu'elles ont co-fondé. Les deux entreprises ont également le projet de développer le programme *Ishoku Dogen* dont l'objectif est d'approfondir la compréhension scientifique des liens entre l'alimentation et la santé.

Sur le plan commercial, les partenaires étudieront la faisabilité de nouveaux projets de collaboration, tels que la distribution de produits Yakult par Danone sur les marchés européens où la marque n'a pas encore de présence significative, notamment sur un premier marché test en Espagne.

Réduction de la participation de Danone dans Yakult, en ligne avec ses priorités d'allocation de capital

En ligne avec ses efforts de discipline accrus en matière d'allocation de son capital, Danone annonce en parallèle son intention de céder une partie de sa participation dans Yakult qui s'élève actuellement à 21,29% du capital.

La cession envisagée s'effectuera par une opération de marché lancée ce jour par Yakult et dont la réalisation est prévue en mars. En parallèle, Yakult a annoncé aujourd'hui un programme de rachat d'actions d'un montant de 36 milliards de yens, auquel Danone participera.

Après la réalisation de ces opérations, la participation de Danone dans le capital de Yakult devrait être de l'ordre de 7%, sous réserve des conditions de marché. Danone devrait ainsi rester le plus grand actionnaire de Yakult et continuera à siéger au Conseil d'Administration de l'entreprise.

Danone communiquera sur le niveau de sa participation ainsi que sur le montant du produit de cession après la réalisation de ces opérations.

A propos de Danone (www.danone.com)

Avec la mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone figure parmi les leaders mondiaux de l'alimentation et s'appuie sur quatre métiers : les Produits Laitiers et d'Origine Végétale, la Nutrition Infantile, les Eaux et la Nutrition Médicale. À travers le double projet économique et social, et sa mission, l'entreprise a pour ambition de construire un avenir plus sain, au travers d'une meilleure santé, de meilleures vies et d'un meilleur monde, pour l'ensemble de ses parties prenantes : ses plus de 100 000 salariés, consommateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et toutes les communautés avec lesquelles elle interagit. Avec des produits présents sur plus de 130 marchés, Danone a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 22 milliards d'euros. Danone possède un portefeuille de marques internationales (Activia, Actimel, Alpro, Danette, Danonino, Danio, evian, Volvic, Nutrilon/Aptamil, Nutricia) et locales (Aqua, Blédina, Cow & Gate, Bonafont, Horizon Organic, Mizone, Oikos, Prostokvashino, Silk, Vega). Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo, l'Ethibel Sustainability index, MSCI Global Sustainability, MSCI Global SRI indexes et FTSE4Good.

Déclarations de nature prévisionnelle

Ce communiqué contient des déclarations de nature prévisionnelle concernant Danone. Dans certaines hypothèses, vous pouvez identifier ces déclarations prévisionnelles au moyen de termes prospectifs tels que « estimer », « s'attendre à », « espérer », « anticiper », « escompter », « projeter », « planifier », « avoir l'intention de », « prévoir », « envisager », « probable », « pourrait », « devrait », « cibler », « viser », « fera », « croire », « continuer », « certain » et « convaincu », la forme négative ou plurielle de ces mots et d'autres termes qui ont un sens similaire. Les déclarations de nature prévisionnelle de ce document contiennent, de manière non limitative, des affirmations concernant la conduite par Danone de ses activités, les bénéfices attendus de l'opération, ainsi que des affirmations concernant la conduite future, la direction et le succès des activités de Danone.

Bien que Danone estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables, elles comportent de nombreux risques et incertitudes, et en conséquence les résultats réels pourront différer significativement des résultats anticipés dans ces déclarations de nature prévisionnelle. Pour une description plus détaillée de ces risques et incertitudes, il convient notamment de se référer au document de référence de Danone (section « Facteurs de risques », dont la dernière version est disponible sur www.danone.com).

Sous réserve des exigences réglementaires, Danone ne s'engage pas à mettre à jour ou réviser publiquement une quelconque de ces déclarations de nature prévisionnelle. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres de Danone.